

LA SOCIÉTÉ HONORIFIQUE DES COMPAGNONS DE LAVOISIER

APPEL DE CANDIDATURES

DATE LIMITE : 28 FÉVRIER 2018

PREAMBULE :

L'Ordre des chimistes du Québec peut accorder une distinction spéciale à un nombre limité de personnes qui sont ou qui ont été membres de l'Ordre et qui ont apporté une contribution très importante à la société. À cette fin, l'Ordre a créé la Société honorifique des Compagnons de Lavoisier.

Les candidatures sur lesquelles le Conseil d'administration sera appelé à se prononcer auront été soumises au président de l'Ordre.

Avant d'être soumises au Conseil d'administration, les candidatures auront été examinées par un comité de trois personnes représentant les milieux académiques, industriels et le secteur public ou parapublic; ce comité nommé par le Conseil d'administration soumettra l'analyse des candidatures au Conseil.

Toute candidature, pour être étudiée, doit contenir :

- 1) un curriculum vitae approprié;
- 2) des lettres d'appui ou de recommandation;
- 3) un résumé faisant valoir les raisons qui justifient la nomination du candidat ou de la candidate comme membre de la Société honorifique des Compagnons de Lavoisier.

LES COMPAGNONS DE LAVOISIER EN TITRE SONT :

M. CLAUDE ALLARD
M. LOUIS BERLINGUET
M. DENIS BOUTIN †
M. ALDÉE CABANA
M. ANDRÉ CAILLÉ
M. PIERRE DESLONGCHAMPS
M. ROGER GAUDRY †
M. STEPHEN HANESSIAN
M. JOSEPH HUBERT
M. JEAN-MARC LALANCETTE
M. GUY LETELLIER †

M. ROBERT H. MARCHESSAULT †
M. MICHEL PÉZOLET
M. ROBERT E. PRUD'HOMME
M. JACQUES RÉGIS
M. MICHEL RINGUET
M. JEAN-YVES SAVOIE
M. CAMILLE SANDORFY †
M. LUC SÉGUIN
M. ROMÉO SOUCY †
M. JOCELYN TREMBLAY
M. ASHOK K. VIJH

† Décédé

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE DES CANDIDATURES

Pour être admissible au titre de Compagnon de Lavoisier, le candidat ou la candidate doit avoir été membre de l'Ordre des chimistes pendant les 10 dernières années de sa pratique professionnelle.

CRITERES D'EVALUATION DES CANDIDATURES

Dans l'exercice de sa profession

- 1) Les activités professionnelles du candidat ou de la candidate ont eu un impact significatif, dans l'exercice de ses fonctions ou de ses activités.

- 2) Le candidat ou la candidate doit avoir contribué au développement de l'Ordre. Par exemple :
 - a. comme bénévole au sein de divers comités de l'Ordre (CA, comité de gouvernance, comité ad hoc, etc.);
 - b. implication dans les dossiers de l'Ordre;
 - c. apport à la gestion de l'Ordre.

- 3) Le candidat ou la candidate doit avoir contribué de manière significative au développement de la profession en lien avec les valeurs de l'Ordre. Ce critère fait référence, par exemple :
 - a. à la prise en compte de la protection du public;
 - b. à l'intégrité et à l'attitude éthique;
 - c. au souci de la compétence;
 - d. à la collaboration avec les pairs.